



Association de Protection du Val Lamartinien et du site de Cluny

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée le 1^{er} avril 1988 en Préfecture de Mâcon
Agréée au titre des articles L141-1 & L142-1 du code de l'environnement dans le cadre
Géographique du département de Saône & Loire

Président : Yves DURAND – Tel. 06 85 79 83 56 - yves.durand@apvlc.org

Adresse postale : APVLC, c/o Monsieur Henri Belouze, Le Tremblay, 71250 Cluny

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1er JUNI 2018

Salle des Griottons à Cluny

Ordre du jour

1^{ère} partie (3/4h)

- Message de bienvenue et présentation de l'APVLC
- Bilan Financier
- Rapport Moral, délégation aux Président et vice-Président
- Dossiers en cours : RCEA, TGV, Energies renouvelables, Travail en commissions
- Appel à candidatures et renouvellement du Conseil d'Administration

2^{ème} partie (1h)

- A l'heure où les nuisances bruit sont d'actualité (TGV, RCEA, bruit urbain), exposé « Bruit et Santé » par l'Agence Régionale de Santé pour la Saône et Loire, suivi de questions - réponses.

Le Président Yves Durand ouvre la séance

En déclarant ouverte l'Assemblée Générale ordinaire 2018 de l'APVLC, je vous fais part des excuses de Jacques Doumet, Président d'honneur qui, souffrant, n'a pu se joindre à nous.

Mesdames et Messieurs les adhérents, chers amis, les membres du Bureau de l'APVLC se joignent à moi pour vous remercier de votre présence.

Je remercie tout particulièrement :

Monsieur Laventure, Maire de Prissé, Monsieur Say, adjoint à la mairie de Prissé, Monsieur Myard, adjoint à la marie de Saint Cécile, Madame Lemonon du Conseil Départemental de S&L, Monsieur Jobard représentant le Maire de La Roche Vineuse, Monsieur Grizard de l'Association APVN, Monsieur Delaye représentant l'Association Présence des Monts du Mâconnais, Madame Boubet de l'Association APERL, Messieurs Lacour et Navoret de l'Association Bien Vivre à Replonges, Madame Corneloup.

Ainsi que les 25 adhérents qui nous ont fait parvenir leur pouvoir.

Je salue également Monsieur Michaël Nguyen Huu, responsable de l'unité Territoriale Santé Environnement de la Saône et Loire qui interviendra en deuxième partie avec un exposé « Bruit et Santé ».

Excusés : Monsieur Philippe Radal, Président de Présence Loché, Monsieur Jean-Patrick Courtois, Maire de Mâcon, Madame Gaëlle Bouton, Préfecture de Saône et Loire, Monsieur Jean-Luc Fonteray, Conseiller Départemental du Canton de Cluny, Monsieur Benjamin Dirx, Député de la 1^{ère} circonscription de Saône et Loire, Monsieur Patrick Philibert, Monsieur Jean-Luc Delpeuch, Président de la Communauté de communes du Clunisois, Monsieur Albert Prost, Président du Conseil de Développement de MBA, Madame Béranger.

Présentation de l'APVLC

- Qui sommes nous ?
 - Une association loi 1901, déclarée en préfecture depuis 1988, et agréée sur le plan départemental depuis 2002.
 - Le mariage en 2002 de 2 associations dont la création a pour origine les nuisances sonores du TGV
 - L'APVL : Association de Protection du Val Lamartinien
 - L'Association pour la Protection de Cluny contre les nuisances sonores du TGV
- Quelle est notre raison d'être ?
 - Lutter contre toutes les formes de nuisances, présentes et à venir, et protéger l'environnement et le cadre de vie des habitants.
 - Aider des collectifs locaux à se constituer et leur fournir une aide juridique et technique dans leurs requêtes. Le Collectif CHUT+S créé sur Cluny pour le bruit du TGV est un exemple
 - Quantifier les niveaux de nuisances à l'aide d'appareils de mesure (ex : bruit, ondes,...)
- Quels sont nos interlocuteurs ?
 - L'agrément départemental obtenu depuis 2002 nous permet de participer à différentes commissions des instances publiques (Préfecture, Communauté de communes, Mairies (ex : PLU))
 - Nos interlocuteurs sont d'une part les particuliers ou les collectifs et d'autre part les élus et instances publiques.

Budget prévisionnel 2018

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais de fonctionnement	1000	Dons et cotisations	4000
Assurance RC	250	Subventions	200
Frais de déplacement	500	Produits financiers	70
Achats	500	Reprises sur provisions	1980
Honoraires judiciaires	4000		
Total dépenses	6250	Total recettes	6250

Le poste « honoraires » correspond à une aide juridique donnée par notre avocat en droit administratif.

Le poste « achat matériel et abonnements est lié à plus de 80% à un sonomètre enregistreur de nouvelle génération.

L'Assemblée Générale donne quitus à l'unanimité au Trésorier pour le rapport financier.

Rapport Moral du Président

- Depuis la dernière Assemblée Générale notre Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois.
- Nos principales actions ont porté sur :
 - o Les travaux d'élargissement de la RCEA et les conséquences sur toutes formes de nuisances : bruit, faune et rivières. Les tronçons concernés sont ceux de Charnay/Prissé et entre Clermain et Charolles pour la DREAL, la jonction RCEA – A406 pour APRR. Nous nous associons avec d'autres associations qui ont plus de connaissances «terrain », comme par exemple avec l'APVN pour les tronçons Brandon/Clermain et La Chapelle du Mont de France. Pour cela nous sommes en contact avec la DREAL, APRR, DDT d'une part et avec les Maires des communes concernées d'autre part.
 - o Le dossier bruit TGV avec la réalisation de mesures acoustiques sur le site de Cluny. La relation avec d'autres associations sur les lignes LGV Paris / Rennes et Paris / Bordeaux..
 - o Plusieurs problèmes de voisinage et de riverains traités cas par cas dans une position de facilitateur en recherche de compromis.
 - o Le suivi des dossiers sur l'Eolien en S&L à travers la CNDPS : Montmort
 - o Suivi du traitement des déchets : visite de l'usine de méthanisation de Chagny, projet méthanisation à Cluny.
 - o Les nuisances bruit pour les riverains de l'A6 : Sennecé les Mâcon
 - o Des mesures de bruit et d'ondes électromagnétiques pour évaluer les gênes subies.
 - o Des articles dans le JSL (RCEA, TGV) des vidéos sur FR3 Bourgogne (TGV)

- Afin de faire connaître nos activités et dossiers aux représentants de l'état et aux élus nous avons rencontré :
 - o Le Secrétaire Général de la Préfecture Monsieur Jean Claude GENEY le 21 avril 2017 et ses services le 9 novembre 2017
 - o Le député Benjamin DIRX le 19 février 2018

- Vous pouvez suivre les sujets traités et l'avancement de nos travaux en allant sur notre site apvlc.org

- Nous participons au CODERST en tant que suppléant, et nous sommes titulaires aux principales commissions de la CDNPS. En plus des commissions à la Préfecture nous participons à Mâconnais Beaujolais Agglomération et à son Conseil de Développement, à d'autres instances publiques (communautés de communes, mairie (PLU))

- Nous avons inscrit à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale les thèmes qui nous ont mobilisés cette année et que vont développer mes collègues :
 - o Travaux sur la RCEA et conséquences
 - o TGV à Cluny
 - o Energies renouvelables
 - o Participation aux commissions

- Dossiers traités, comme toujours, en bonne relation et selon le cas :
 - o Avec les élus : Conseil Général, Députés, Sénateurs, Maires, les communautés de communes
 - o Avec l'Administration : Secrétariat Général de la préfecture, Coderst, CDNPS, IDC
 - o Avec les Associations : SauvCLUNY3G, UFC que choisir, APVN, Présence des Monts du Mâconnais, APERL
 - o Avec les Collectifs : CHUT+S ; RCEA-A406 (Madame Béranger)

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité ce rapport moral.

RCEA

Petit rappel

La route la plus meurtrière de France

Un trafic quotidien important (15 000 véhicules ; les camions représentant 50% des véhicules.)

Les raisons à cela : ce parcours, traversant toute la France, est emprunté par les poids-lourds et par de nombreux automobilistes vacanciers, en raison de sa gratuité et son accessibilité (aucun feu tricolore, aucune agglomération traversée).

Pour fiabiliser cette route et la rendre moins dangereuse, elle doit passer à 4 voies dans son intégralité. Les travaux se font par tronçons et depuis quelques temps, nous constatons une certaine accélération.

L'objectif de l'APVLC :

Notre Association a effectué au cours de cette année, en association avec APVN, des mesures tout le long de la RCEA en S&L, afin de repérer les points critiques et de les signaler à la direction de la DREAL ou APRR, afin d'envisager des protections adaptées en vue de réduire les nuisances sur ces tronçons.

Notre relation avec la DREAL s'est concrétisée par 2 réunions avec chacun des responsables de secteur, ainsi qu'avec la responsable de la jonction RCEA – A406 chez APRR.

Nous avons été reçu aussi par notre député Mr Dirx, ainsi que par les services concernés de la Préfecture, qui tous ont apprécié notre démarche et nous ont assuré de leur soutien.

En ce qui concerne l'avancement des travaux de la RCEA les engagements pris par la DREAL, semblent être tenus.

Nous invitons tous les riverains à se rapprocher de notre association pour nous permettre de prendre en compte des problèmes éventuels.

TGV à Cluny

- Historique
 - o La ligne démarre en 1981 avec un objectif de 50 trains. Aujourd'hui nous sommes à une moyenne de 240 par jour avec la perspective d'une augmentation d'au moins 25% avec l'investissement signalisation décidé il y a quelques jours (SNCF/ Europe) de réduire l'intervalle temps entre 2 trains.
 - o Aucune protection phonique sur le site historique de Cluny alors que la LGV Paris/Lyon est la plus fréquentée d'Europe.
- Relations avec les associations « CRI » de la LGV Paris Rennes et Paris Bordeaux
 - o Suite à l'émission « complément d'enquête » sur la SNCF et les problèmes de nuisances bruit, prise de contacts avec les associations défendant les riverains de ces 2 LGV et avec le journaliste qui a fait le reportage. Le trafic sur ces 2 lignes est 3 fois plus faible, avec des contraintes bruit 10 fois plus faibles. Pourtant le Directeur Général Adjoint de la SNCF considère que ces contraintes sont encore trop élevées car elles ne tiennent pas compte de l'émergence bruit...
- Nouvelles mesures de bruit prévues avant mi-juillet 2018

L'objectif est d'avoir des mesures fiables et non contestables qui permettront d'avoir une mesure exploitable de la gêne subie par les riverains. Pour cela :

 - o Les mesures ont déjà été annulées 4 fois : travaux sur la voie diminuant la vitesse des trains, conditions météorologiques non représentatives.

- Ces mesures seront faites en 18 points. Sur une journée sur chacun des points, sur une semaine en 3 points et probablement en 1 point sur une année pour définir en détails l'influence météorologique du site
- Création du Collectif « **CHUT+S** » Cluny et ses **Habitants Unis** pour un **Tgv + Silencieux**
 - Ce collectif a été créé fin 2016 et ses statuts ont été déposés en Préfecture en début d'année 2017.
 - Son Bureau est constitué de 7 personnes. Mme Marianne HOLLOWKA en est la Présidente, Henri BELOUZE le trésorier.
 - La pétition lancée en 2017 a reçu sur Cluny plus de 250 signatures représentant 600 personnes concernées.
 - Perte de valeur de l'immobilier au niveau de 20 à 40% selon l'exposition de l'habitation.
- La SNCF a répondu à notre requête sur les normes bruit utilisées pour les LGV.
 - La réponse est simple : Tout dépend des normes existantes lors de la création de la ligne.
 - La ligne Paris / Lyon décrite comme « expérimentale » mais réputée comme la ligne la plus fréquentée d'Europe est affectée des normes les plus anciennes et donc les plus laxistes. Il y a un rapport de 10 entre notre ligne et les nouvelles LGV vers Rennes et Bordeaux.
 - Pourtant le Directeur Général Adjoint de la SNCF s'exprimant dans l'émission « complément d'enquête » a reconnu que les normes actuelles utilisées sur Paris Rennes et Paris Bordeaux, soit 60 et 55 dBA étaient trop « laxistes » car elles ne tenaient pas compte de l'émergence.
- Nos actions
 - Vérifier que les mesures seront représentatives.
 - Obtenir la projection dans 20 ans : trafic et vitesse.
 - Comparer aux normes des LGV actuelles en tenant compte des modifications souhaitées par le DGA de la SNCF.
 - S'il n'y a pas accord avec la SNCF nous nous lancerons dans une bataille médiatique et juridique.

A la demande du Président, l'Assemblée Générale autorise à l'unanimité le Président et le V/Président d'ester en justice s'il n'y a pas accord avec la SNCF pour des motifs particuliers attachés au site de Cluny ou pour tout autre disposition qui serait discriminatoire (par exemple : non égalité de traitement des citoyens face à la nuisance bruit TGV).

Energies Renouvelables

Notre position n'a pas varié : L'APVLC est fondamentalement pour le développement des énergies renouvelables en Saône et Loire si :

- 1) elles correspondent à des ressources locales,
- 2) leur exploitation aboutit à un coût de l'énergie acceptable dans la durée,
- 3) les installations pour les produire n'engendrent pas pour les riverains des gênes inacceptables.

Position réservée vis-à-vis des projets éoliens en Saône & Loire caractérisé par des vents faibles et aléatoires conduisant à un bilan incertain.

En plus, parmi les énergies renouvelables, les éoliennes sont celles qui présentent le plus grand impact sur l'environnement. Il convient bien entendu de préserver les richesses du patrimoine architectural, des sites remarquables et l'attrait touristique de Saône & Loire.

Un seul projet a été finalisé à ce jour, à savoir à La Chapelle-au-Mans : 4 éoliennes de 3 MW Permis de construire signé le 10 mai 2016. Passage en commission de la CDNPS le 24 novembre 2016. Les travaux ont commencés en avril cette année. Mise en service prévue en mars 2019.

Le photovoltaïque se développe. De nombreux emplacements s'y prêtent : bâtiments industriels, grandes surfaces commerciales, parkings couverts etc. ...

La commune de Chalmoux, proche du parc naturel régional du Morvan héberge un parc de 30 000 panneaux, soit 10 MW.

Travaux en Commissions

Commissions Carrières

En 2016, nous avons eu 6 commissions, en 2017, 2 commissions.

Une, concernant la modification des conditions d'exploitation sur la commune de CRESSY
La seconde, concernant l'ouverture d'une carrière de matériaux calcaire sur CHAROLLES (chantier RCEA)

Traitement des déchets

Visite de l'Unité de Tri-Méthanisation-Compostage à CHAGNY

Valorisation des déchets ménagers

Le SMET 71 est le syndicat chargé de traiter les déchets des 313 000 habitants de l'est de la Saône-et-Loire, soit 8 collectivités et 297 communes.

21 mois de travaux pour la construction de l'usine ECOCEA

20 emplois créés pour son exploitation

Capacité 73 000 t

65 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles traitées

Environ 14 600 tonnes de compost produit

1,5 million de Nm3 de bio méthane injecté sur le réseau soit 17 GWh (usine Terral)

A ce jour l'usine est au maximum de sa capacité de traitement.

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Projet de Montmort en Sud-Morvan. Quatre éoliennes de 2 MW.

Examen initialement prévu le 7 décembre 2017 mais annulé suite aux éléments fournis quelques jours avant par l'association Sauvegarde Sud Morvan.

Quatre points étaient soulevés, 3 points concernant les aspects écologiques, 1 point concernant les capacités financières de l'opérateur.

L'examen a finalement eu lieu le 25 mai 2018. La Commission a exprimé son avis par 4 voix favorables, 2 abstentions et 5 voix défavorables. Il s'agit d'un avis simple, le Préfet reste libre de sa décision.

Appel à Candidatures et renouvellement du Conseil d'administration

Les Statuts de l'APVLC prévoient un Conseil d'Administration de 10 membres.

Madame Martine Lafond et Monsieur Denis Lafond présentent leur candidature.

Monsieur Bernard Sommereisen qui, sans nous prévenir, n'a assisté à aucune réunion de bureau au cours de l'exercice est considéré comme démissionnaire en vertu de l'article 9 de nos statuts. Nous remercions chaleureusement Bernard Sommereisen pour son engagement lors de la création de l'APVL il y a 30 ans et pour son appui lors de toutes les années où il nous a accompagnés.

Nous sommes heureux de proposer Jacques DOUMET comme Président d'honneur. Il a été le grand guide et animateur de l'APVLC lors de ces 30 belles années et nous lui sommes infiniment reconnaissants d'avoir fait ce que l'APVLC est aujourd'hui. Encore Merci Jacques !

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assistance de sa participation et donne la parole à Monsieur Nguyen pour son exposé « Bruit et Santé ».

Le Président : Yves Durand

Le Vice-président : Jørgen Bøving

Le Trésorier : Henri Belouze

Siege Social : Mairie de la Roche Vineuse 71 960 Site : www.apvlc.org

N° Siret : 523 258 036 00012 – N°Siren : 523 258 036 – Code APE : 9499Z

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Jacques Doumet

Henri Belouze

Jørgen Bøving

Yves Durand

Roger Jandet

Martine Lafond

Denis Lafond.

Jean-Jacques Tisserand

Alain Viseux
